



HAL
open science

Patrimoine mondial, enjeux nationaux et développement local : le cas des villes anciennes de Mauritanie

Eric Leclerc

► To cite this version:

Eric Leclerc. Patrimoine mondial, enjeux nationaux et développement local : le cas des villes anciennes de Mauritanie. IXe Journées de géographie tropicale, Sep 2001, La Rochelle, France. hal-02408313

HAL Id: hal-02408313

<https://hal.science/hal-02408313>

Submitted on 13 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Patrimoine mondial, enjeux nationaux et développement local : le cas des villes anciennes de Mauritanie

Éric LECLERC

Maître de conférences, Géographie
U.M.R. IDEES 6063 équipe LEDRA
Université de Rouen, U.F.R. des Lettres
76821 Mont-Saint-Aignan Cedex
eric.Leclerc@univ-rouen.fr

Mots Clés :

Patrimoine historique, Lieu de mémoire, Ville, Territoire, Spatialité symbolique

Résumé :

De villes très prospères par leur position de pivot, au contact du Sahel et du Sahara entre le XI^e et le XV^e siècles, Ouadane, Chinguetti, Tichit et Oualata ont connu depuis lors un déclin continu. Alors que la nouvelle capitale, Nouakchott créée ex-nihilo explose, de 6 000 à 700 000 habitants en 35 ans, les villes anciennes dépérissent. Pourtant le destin de ces quatre villes semble aujourd'hui moins morose avec leur classement au patrimoine mondial de l'humanité. Après une campagne de sauvegarde sous l'égide de l'UNESCO, les autorités mauritaniennes ont pris le relais, en créant en 1993 la Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes. La survie de ces quatre villes est devenu un enjeu national qui explique la politique de conservation du patrimoine culturel et architectural lancée par l'Etat mauritanien. Dans ce territoire marqué jusqu'aux dernières décennies par le grand nomadisme, les quatre villes anciennes ont acquis le statut de lieux de mémoire par la valeur patrimoniale qui leur a été restituée. La sélection de ces villes pour y investir la mémoire nationale doit être interprété cependant comme un choix politique d'ancrage du territoire mauritanien dans une partie de son patrimoine historique.

Keywords :

Historical heritage, Memorial place, Town, Territory , Symbolic spatiality

Abstract :

From prosperous cities from their pivotal position between Sahara and Sahel during the XI^e and the XV^e centuries, Ouadane, Chinguetti, Tichit et Oualata decline continuously since this date. As the capital Nouakchott created from nothing increase from 6 000 to 700 000 inhabitants, the ancient towns go downhill. Perhaps the destiny of these four towns is more auspicious nowadays as they have been rank on the world heritage list. After the UNESCO engage a protection campaign, mauritanian authorities continue the work, creating in 1993 the Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes. The survival of these four towns as become a national goal which explain the politic of conservation of the cultural and architectural heritage engaged by the State. In this territory where nomadism was so important until last years ; these four towns has become memorial places. The selection of these towns to invest the national memory must understood as political choice because it kept only a part of the historical heritage of Mauritania.

Le déclin des villes anciennes de Mauritanie (Chinguetti, Ouadane, Tichitt, Oualata) a longtemps semblé inexorable. Les prestigieuses cités caravanières sont-elles condamnées à connaître le même sort qu'Aoudaghost ou plus anciennement Koumbi Saleh, et ne subsister

qu'au titre de vestige archéologique ? Déjà Théodore Monod écrivait à propos de l'une d'entre-elle :

« Le 1^{er} juillet, j'arrivais à Ouadane. Encore le Moyen Age, mais pas complètement mort celui-ci : si la bourgade est bien déchue de sa prospérité passée, il y végète quelques sédentaires, tout juste de quoi cultiver la palmeraie et entretenir le commerce avec les nomades de la région. » (Monod, 1937, p. 149).

Il s'agissait du 1^{er} juillet 1934 et la situation de la ville ne s'est pas améliorée depuis. Pourtant, le gouvernement mauritanien a entrepris une politique de revitalisation de ces quatre cités, tâche confiée à la Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes (site officiel : www.mauritania.mr/fnsva/Presentation.htm) créée en 1993 avec un double objectif :

- sauvegarder le patrimoine culturel et architectural mais également,
- enrayer le déclin démographique par des actions de développement local.

Après une présentation de la situation des villes anciennes avant leur élévation au rang de patrimoine national et mondial, et une revue des actions entreprises pour empêcher leur lente agonie, nous nous interrogerons sur la politique patrimoniale de l'Etat mauritanien. En considérant que le patrimoine n'est pas un objet mais une production sociale, nous appliquerons aux villes anciennes les propositions de Bernard Debarbieux sur les lieux et leur rapport au territoire. Nous ferons l'hypothèse que la mise en valeur de ces quatre lieux symboliques participe de la construction d'un territoire mauritanien. Un territoire, car le singulier indique bien que d'autres territoires peuvent être produit sur le même espace, et donc d'autres objets devenir patrimoniaux.

I. La marginalisation des villes anciennes

Ces quatre villes furent très prospères grâce à leur position de pivot, au contact du Sahel et du Sahara, tour à tour relais ou moteur dans le commerce transsaharien approvisionné au nord par des produits manufacturés (tissus, armes) auxquels s'ajoute le sel extrait au cœur du Sahara (salines d'Idjil, Teghaza) contre l'or et les esclaves du Soudan. Ce sont des villes étapes qui assurent le repos et le ravitaillement des caravanes, mais également leur sécurité au point que les pistes prennent le nom des tribus qui en assurent le contrôle, ainsi dès le IX^e siècle la piste transsaharienne de l'ouest devient la route des Lemtouna. L'histoire de cette route est celle d'un lent glissement vers l'est commandé par l'évolution des têtes de pont situées au Maghreb ou au Sahel. On peut suivre pour illustrer ces évolutions la position de Oualata.

Sous le nom de Birou, Oualata est l'une des grandes villes de l'Empire du Ghana (VII^e-XI^e siècles) dont le centre de gravité est situé dans les Hodh. Koumbi Saleh, la capitale de l'Empire qui n'est plus aujourd'hui qu'un vestige archéologique, n'est qu'à 250 km au sud-ouest de Oualata. Avec la chute de l'Empire, sous les coups des Almoravides (1077), Oualata récupère une partie de l'activité de l'ancienne capitale détruite. Dans l'Empire du Mali qui lui succède (XII^e-XIV^e siècles), puis l'Empire Songhaï (XIV^e-XV^e siècles), Oualata a une position plus marginale (occidentale), son rôle politique décline au profit d'un rôle plus culturelle (élite intellectuelle). Son rôle économique se maintient longtemps grâce au contrôle du trafic du sel (salines d'Idjil).

Le déclin des villes sahéniennes est bien connu, il résulte de celui des flux transsahariens avec un double retournement :

- 1°) Vers le sud (Soudan), l'installation de comptoirs commerciaux européens sur le golfe de Guinée donne une position trop septentrionale aux villes anciennes.
- 2°) Vers l'ouest, la conquête coloniale par le fleuve Sénégal, selon un axe est-ouest, permet d'atteindre directement les ressources en or, les villes anciennes ont une position trop orientale.

Avec l'épisode colonial et l'indépendance, la position des villes anciennes s'est encore dégradée sous le double phénomène de l'urbanisation et de la construction d'un nouvel Etat, la Mauritanie (fig. 1 : le réseau urbain mauritanien).

La transition urbaine en Mauritanie a été particulièrement brutale. Depuis l'Indépendance, le développement de l'Etat et la nouvelle gestion du territoire se sont appuyés sur la construction d'un nouveau réseau urbain. Les créations ex-nihilo dont Nouakchott est le prototype et l'aboutissement, décentrent l'espace mauritanien au profit du sud-ouest. Deux chiffres peuvent résumer cette évolution : la population de Nouakchott passe de 5 807 à 728 635 habitants de 1962 à 2000. Les villes anciennes sont aujourd'hui à plusieurs centaines de kilomètres de la capitale, aux avant-postes de l'œcoumène mauritanien en situation de poste frontière, ou plus probablement aux arrière-postes si l'on considère la migration du centre de gravité du peuplement.

Le déclin déjà relevé par T. Monod s'est encore accentué à la fois de façon relative et absolue. Oualata par exemple ne comptait déjà plus que 1 600 habitants en 1912, soit un tiers de la population de la plus grande ville de l'époque, Atar. Aujourd'hui elle n'en compte plus que 931 officiellement (recensement électoral) mais plus près de 500 réellement d'après nos études de terrain, soit une baisse de 70 % en 80 ans !

L'agonie des villes anciennes est le fruit d'un double abandon :

- 1° émigration des populations vers le reste de la Mauritanie, ils rejoignent les villes nouvelles du Nord Zouérate, Nouadibou ou la capitale.
- 2° abandon localement du ksour (habitat ancien avec destruction ou ensablement) au profit d'habitat plus récent construit à proximité : de l'autre côté de la batha à Chinguetti, sur le plateau à Ouadane et avec un glissement du Dhar vers la plaine à Oualata (fig. 2 : dégradation de l'habitat à Oualata).

C'est aussi cette translation de l'habitat qui conduit à la destruction et l'ensablement de l'habitat ancien. Une partie de la population actuelle des villes anciennes correspond à de nouveaux habitants qui ne peuvent récupérer l'habitat ancien dont ils ne détiennent pas les droits de succession. Les villes anciennes et plus encore leur quartier historique, dépérissent. Vont-elles subir le même sort qu'Aoudagost ou Koumbi saleh, disparaître ?

II. La sauvegarde des villes anciennes

À la demande du gouvernement mauritanien, L'UNESCO a lancé en 1978 une campagne de sauvegarde qui marque une prise de conscience de la valeur patrimoniale de ces vieilles cités. Après une période de recherches scientifiques menées par l'Institut Mauritanien de Recherche Scientifique, la volonté de sauvegarde de ce patrimoine se concrétise avec la création en 1993 de la Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes. Organisme public qui doit initier et gérer les actions de préservation et développement des villes anciennes. L'objectif est double :

- préservation du patrimoine sous toutes ses formes,
- revitalisation des villes pour enrayer leur déclin démographique.

Dans l'immédiat, la FNSVA doit faire aboutir le classement des quatre villes anciennes au patrimoine mondial de l'humanité, ce qui est obtenu en 1996. Ce classement montre un changement d'échelle dans la valorisation de ces lieux du niveau national au niveau mondial, avec une reconnaissance à petite échelle qui précède peut-être celle à l'échelle nationale. Elle ouvre surtout les portes à une coopération avec des bailleurs de fond variés, soit des organismes nationaux de coopération (français, espagnol), soit des initiatives privées des fondations ou des O.N.G.

À partir de 1993, la volonté de faire de ces villes des lieux de mémoires (au sens que lui donne P. Nora¹ tout en respectant une définition spatiale du mot lieu) est clairement affichée par la FNSVA : « Cités-mémoires du désert, les villes de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata sont les derniers endroits stables sur le territoire de la Mauritanie à avoir été habités sans interruption depuis le Moyen-âge. »

La FNSVA lance des programmes de réhabilitation des ksours, afin d'arrêter dans un premier temps, la dégradation du patrimoine architectural. À Oualata, la mosquée est dégagée des sables qui commençaient à l'envahir. Des bâtiments anciens ont été relevés pour accueillir des institutions comme une bibliothèque, un centre artisanal. Il s'agit de programmes d'urgence comme on peut utiliser le terme pour des fouilles archéologiques.

Les actions sont également orientées vers la conservation du patrimoine culturel. À leur apogée, XIII^e-XIV^e siècles pour Oualata, XV^e-XVIII^e siècles pour Ouadane, ces villes ont connu un grand rayonnement intellectuel. Elles ont attiré de nombreux savants (à Ouadane la rue des 40 savants) qui ont légué à la postérité leurs écrits. À Chinguetti, une action de sauvegarde des manuscrits a été lancée par la fondation Rhône Poulenc et l'association « bibliothèques du désert ». L'opération comporte trois phases, la collecte des manuscrits qui est difficile car il s'agit de manuscrits privés, leur restauration et leur catalogage.

L'objectif est de sauver les 3 500 manuscrits de Chinguetti dont 90 % sont endommagés. Un laboratoire de restauration des manuscrits doit être créé et la formation de quelques habitants aux métiers du livre a été réalisée pour assurer la pérennité du projet.

Le second objectif de la FNSVA est la revitalisation par le développement économique, avec pour soucis immédiat d'enrayer l'émigration. Deux types de programmes ont été lancés :

- Amélioration des conditions de vie des populations locales : adduction d'eau et distribution aux particuliers (Oualata et Ouadane) alors que des chefs-lieux administratifs plus peuplés comme Néma n'en sont pas équipés.
- Développement d'activités économiques pour fixer les populations : artisanat, tourisme, agriculture et élevage. Les actions de valorisation du patrimoine architectural ne sont pas sans retombées économiques avec le développement du tourisme. Les cités de l'Adrar (Chinguetti, Ouadane) sont aujourd'hui reliées par charter directement à Paris ou Marseille, via Atar et les circuits touristiques pédestres, chameliers ou en 4X4 se multiplient.

Le nombre des interventions et la diversité des actions attestent d'un succès de la FNSVA à transformer ces villages moribonds en Hauts lieux du patrimoine mauritanien, voire mondial. Quant à la revitalisation de ces vieilles cités c'est un problème qui a déjà fait l'objet d'une publication (Leclerc , 1999 b) et que nous n'aborderons pas plus ici.

Nous voudrions plutôt « étudier les conditions et les processus de désignation et d'érection des lieux symboliques » présentés ci-dessus, pour reprendre les termes mêmes de B. Debarbieux (Debarbieux, 1995, p 103). Il analyse les Hauts lieux comme des fragments disjoints d'un espace qui, par la volonté d'un groupe social, prennent une dimension structurante. Le Haut Lieu, par la charge symbolique qui lui est assignée, provoque une compression des échelles spatiales qui lui permet de représenter l'ensemble du territoire. Le lieu de mémoire comprime également les échelles temporelles puisqu'il convoque le passé pour justifier un choix présent et signifier un avenir. B. Debarbieux, fait l'hypothèse d'une spatialité symbolique où les lieux symboliques rendent possible le territoire.

Dans notre cas, il s'agit de savoir : Pourquoi le choix patrimonial de l'Etat mauritanien s'est porté sur des villes, particulièrement sur ces quatre cités ? Quelle est la signification des symboles ainsi promus ? Quel groupe social porte ce projet ? Quelle conjoncture a conduit à son élaboration ? Enfin pour reprendre la dernière hypothèse de B. Debarbieux, quel territoire est ainsi construit ?

¹ « toute unité significative, d'ordre matériel ou idéal, dont la volonté des hommes ou le travail du temps a fait un élément symbolique du patrimoine mémoriel d'une quelconque communauté » Nora P, 1992, Lieux de mémoires, t 6 « Les Francs », p20.

III. La construction d'un territoire

Par quel processus, les villes anciennes peuvent-elles devenir des lieux symboliques ? B. Debarbieux suggère que la fréquentation individuelle ou collective de certains lieux « ravivent leur référence au groupement social et au territoire de ce dernier » (Debarbieux, 1995, p100). Il prend l'exemple du Panthéon à Paris ou du Mall à Washington que tout citoyen américain se doit de parcourir dans sa vie. Ce processus de genèse d'un Haut Lieu par condensation ne peut s'appliquer aux villes anciennes. En effet, dans le nouvel Etat mauritanien, les deux axes de communication principaux sont vers le nord Rosso-Nouakchott-Atar-Zouérate et ses mines de fer, et d'ouest en est le grand axe de la route de l'espoir Nouakchott-Kiffa-Néma. Les quatre villes anciennes sont dans un angle mort du territoire national. Elles n'appartiennent pas à la Mauritanie productive ni d'un point de vue minier, ni agricole car cette activité se concentre toujours plus au sud avec l'aménagement du fleuve Sénégal. L'enclavement des villes anciennes rend peu vraisemblable l'édification de ces cités en Hauts lieux par ce processus de condensation.

Il faut donc que la charge symbolique dont le lieu est investi puisse être partagée, même sans expérience personnelle par le groupe social. L'analyse de la promotion des villes anciennes et des opérations de sauvegarde lancées en priorité, permettent certaines hypothèses. Quelques images ont réussi à sensibiliser l'opinion internationale pour l'engager à inclure ces villes dans leur patrimoine commun. La campagne d'information menée par l'UNESCO, puis reprise par les autorités mauritaniennes depuis, insiste beaucoup sur les risques d'ensablement de ces cités et la ruine déjà avancée des bâtiments. La dramatisation de la situation est portée par des images de rues envahies par les dunes au point que celles-ci atteignent le toit des maisons. Le thème de l'avancée inexorable du désert trouve ici une illustration très frappante. De cet amas de ruines ne dépassent que les minarets des mosquées. Or les premières actions de sauvegarde, ont justement porté sur les édifices religieux dont le minaret de la mosquée de Chinguetti est devenu l'emblème.

Par un changement d'échelle, de la ville à l'un de ses monuments, s'effectue un processus d'identification personnel. Convoquer ces mosquées dans l'édification de ces Hauts lieux, c'est traverser le temps et rappeler à la mémoire des mauritaniens les heures de gloires de ces cités, lorsque Chinguetti était considérée comme la 7^e ville sainte de l'Islam², point de départ de la route ouest-est pour le pèlerinage de la Mecque à travers tout le Sahel. C'est aussi offrir ce symbole à toute la population mauritanienne qui partage la même religion et donc forger l'unité de la nation autour de la religion. La mosquée se retrouve partout en terre d'Islam et elle est participante d'une expérience individuelle hebdomadaire. Elle s'offre comme point de repère dans la ville pour tous ses habitants. Elle peut être considérée comme un lieu générique et un marqueur identitaire fort. On retrouve d'ailleurs ce symbole sur les billets de 100 et 1000 ouguiyas (fig 3 : reproduction des billets) la monnaie nationale, ce qui est une façon très efficace de partager ce symbole sans pour autant rendre l'expérience individuelle obligatoire. L'image du lieu symbolique donne à voir le territoire. La sauvegarde des manuscrits participe de la même démarche.

Par contre le choix de villes comme Hauts lieux peut sembler un paradoxe dans une société nomade, d'autant que le texte de présentation de la FNSVA insiste beaucoup sur la stabilité du peuplement. La Mauritanie regorge de sites naturels somptueux qui auraient pu constituer autant de Hauts Lieux comme le montrent les exemples des parcs nationaux des Etats-Unis. La Mauritanie possède d'ailleurs avec le banc d'Arguin l'une des plus importantes réserves naturelles mondiales (2,3 millions de limicoles palé-arctiques y séjournent lors de leur migration). Le Parc National du banc d'Arguin créé en 1976, devenu patrimoine mondial de l'humanité en 1989 connaît une promotion plus discrète. Le choix des villes anciennes et l'éloge de leur stabilité s'éclairent au regard de la croissance effrénée de la capitale

² Les textes originaux qui décrivent Chinguetti se contentent d'ailleurs d'indiquer le rang de la ville (7^e) sans préciser de quel classement il s'agit, communication orale de A. W. Ould Cheikh.

Nouakchott. Les villes anciennes offrent l'image d'une urbanité très productive qui est proposée comme modèle aux nouveaux citadins. En ce sens les villes anciennes constituent aussi des lieux exemplaires pour reprendre l'expression d'André Micoud qui les définit comme « des lieux produits, construits pour signifier la possibilité d'un avenir différent » (Micoud, 1991, pp 10-12). Même si ces sociétés urbaines ont aujourd'hui disparu dans les villes anciennes, elles constituent un modèle reconstruit proposé aux contemporains pour échapper à une crise de société en partie provoquée par le changement d'échelle des concentrations humaines que représente Nouakchott avec un quart de la population totale de la Mauritanie. On peut parler de modèle reconstruit car la stabilité de peuplement invoquée pour les villes anciennes n'a pas beaucoup de fondement. Elle autorise seulement un raccourci temporel qui par une filiation directe justifie le Lieu de mémoire. En effet, ces sociétés urbaines se sont fortement renouvelées au cours des temps et même très récemment ce qui explique l'abandon des ksours.

Cependant, le miroir proposé à la société actuelle correspond à une sélection dans le passé de la Mauritanie qui s'appuie sur un projet politique. La création de la FNSVA intervient quatre ans après les graves incidents qui ont opposé la Mauritanie et le Sénégal au cours duquel des pogroms contre la population négro-africaine ont laissé des traces dans la société. Sur le plan international, l'année, 1991 n'a pas été facile pour l'Etat avec le choix de soutenir l'Irak lors de la guerre du Golfe. Ce retour vers le passé apparaît donc dans une conjoncture de crise intérieure et extérieure qui aiguise le besoin d'unité nationale. En choisissant de patrimonialiser les villes anciennes, l'Etat mauritanien se tourne exclusivement vers son passé islamique médiéval. Les quatre villes anciennes n'apparaissent que postérieurement à l'islamisation de cette partie occidentale du Sahara par les Almoravides au XI^e siècle. Les populations berbères installées antérieurement, parfois dans des sites proches des villes anciennes comme Abbeyr pour Chinguetti, sont exclues de ce projet patrimonial. Les populations négro-africaines sont aussi peu valorisées par ce choix. Or des empires plus septentrionaux ont existé avant les villes anciennes, comme l'Empire du Ghana fondé par des berbères au IV^e siècle puis contrôlé par des Soninkés ou encore son rival l'Empire de Tekrouf fondé par des Toucouleurs avec pour capitale Podor. Leur patrimoine est pour l'heure totalement absent de cette reconstruction³.

Le projet patrimonial en cours en Mauritanie est porté par les groupes dominants de la société maure actuelle qui affirme ainsi une certaine conception de la société et de l'espace qui la supporte. Ils produisent un mythe d'origine et des Lieux de mémoire pour incarner un territoire. En ce sens, se vérifie actuellement en Mauritanie l'hypothèse d'une spatialité symbolique. L'enclavement et la position périphérique des villes anciennes importent peu ici. La charge symbolique investit dans ces villes anciennes et sur certains de leurs bâtiments comme les mosquées, annule les distances et compresse les échelles spatiales et temporelles. Par ces lieux et ces monuments s'exprime l'unité d'un territoire en recomposition. La dimension idéologique de ce projet ne peut être ignorée, elle tient à l'écart une partie de la société qui ne partage pas la même histoire ou alors sur le mode de la subordination par esclavage. La charge symbolique est aussi lexicale, car en recentrant le territoire sur les villes anciennes, c'est tenter de reconstituer l'ancien Bilad Chinguil, le pays de Chinguetti comme était désigné alors l'espace compris entre le Maghreb et le Bilad soudan au Sud. À défaut de diffuser cette conception du territoire par une expérience existentielle, les images portées sur les billets sont là pour diffuser cette conception du territoire à l'ensemble de la nation en construction.

³ A propos de Ouadane et Chinguetti, Lamache B. et Ould Cheikh A. W. écrivent « la (re)construction du passé islamique des deux cités se marque d'une nette volonté de rupture à l'égard de l'héritage qu'ils (les bafours) sont supposés représenter comme elle s'affirme d'ailleurs en opposition avec les périodes d'influence, sinon de domination noire (Ghana...) que ces bourgades auraient connues » in Deux villes anciennes de mauritanie : Ouadane et Chinguetti, rapport pour la Délégation de la Commission des Communautés Européennes, oct 1994, Nouakchott, p 39.

Orientation bibliographique :

- BISSON J. (1989) - Le nomade, l'oasis et la ville. In *Actes de la table ronde tenue à Tours les 21-22-23 septembre 1989*. Tours, URBAMA, fascicule de recherche n°20, 288 p.
- BONTE P. (1990) - L'habitat « qsurien » en Mauritanie Saharienne. In : *Nomades et sédentaires en Asie centrale, Apports de l'archéologie et de l'ethnologie, Actes du colloque franco-soviétique Alma Ata (Kazakhstan) 17-26 octobre 1987*.
- DEBARBIEUX B. (1995) - Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *L'espace géographique*, n°2, pp 97-112.
- DEBARBIEUX B. (1995) - Le lieu, fragment et symbole du territoire. *Espaces et sociétés*, n°2, pp 13-35.
- DESIRE-VUILLEMEIN G. ; TAINE-CHEIKH C. (1998) - Approches particulières de l'urbain en Mauritanie. In : *FREROT A.-M. - Espaces et sociétés en Mauritanie*. Tours, URBAMA, fascicule de recherche, n°33, pp 65-86.
- DEVISSE J. (1972) - Routes de commerce et échanges en Afrique Occidentale. Un essai sur le commerce médiéval du X^e XVI^e siècles. *Revue d'Histoire Economique et Sociale*, n°50, pp 42-73 et pp 357-397.
- DEVISSE J. (1990) - Commerce et routes du trafic en Afrique Occidentale. In : *Histoire Générale de l'Afrique, UNESCO/NEA, III*, pp 397-463.
- FALCONE M. (1996) - *Ouadane « ville nomade » : place et fonctionnement de l'oasis de Ouadane dans le territoire mauritanien*. mémoire de maîtrise multigraphié, Rouen, 138p.
- LAMARCHE B. ; OULD CHEIKH A. W. (1994) - *Deux villes anciennes de Mauritanie : Ouadane et Chinguetti*, Nouakchott, (rapport pour la Délégation de la Commission des Communautés Européennes).
- LECLERC E. (1999) - Villes de Mauritanie (Planche 7b). In : *Atlas migrations et gestion du territoire*, Rouen, Lecerf.
- LECLERC E. (1999) - Les enjeux d'un aménagement urbain : le cas des villes anciennes de Mauritanie. *Feuilles de géographie*, VIII, feuille n°39, 19p.
- MICOUD A. (1991) - *Des Hauts-lieux : la construction sociale de l'exemplarité*, Paris, CNRS, 133p.
- MONOD T. (1937) - *Méharées*. Arles, Actes sud (1989), 235p.
- NANTET P. (1981) - Les villes caravanières de Mauritanie. *L'Histoire*, n°40, pp 43-49.
- PINCHON B. (1996) - *Walata, aux marges de la Mauritanie mais au centre d'un système d'échanges transfrontaliers*, Rouen, mémoire de maîtrise multigraphié, 116p.
- STAAZAK J.-F. (1989) - *Le goudron dans la brousse : La « Route de l'espoir » mauritanienne*. Paris, publication du département de géographie de l'Université de Paris-Sorbonne, n°17, 145p.

Fig 1 : Le réseau urbain

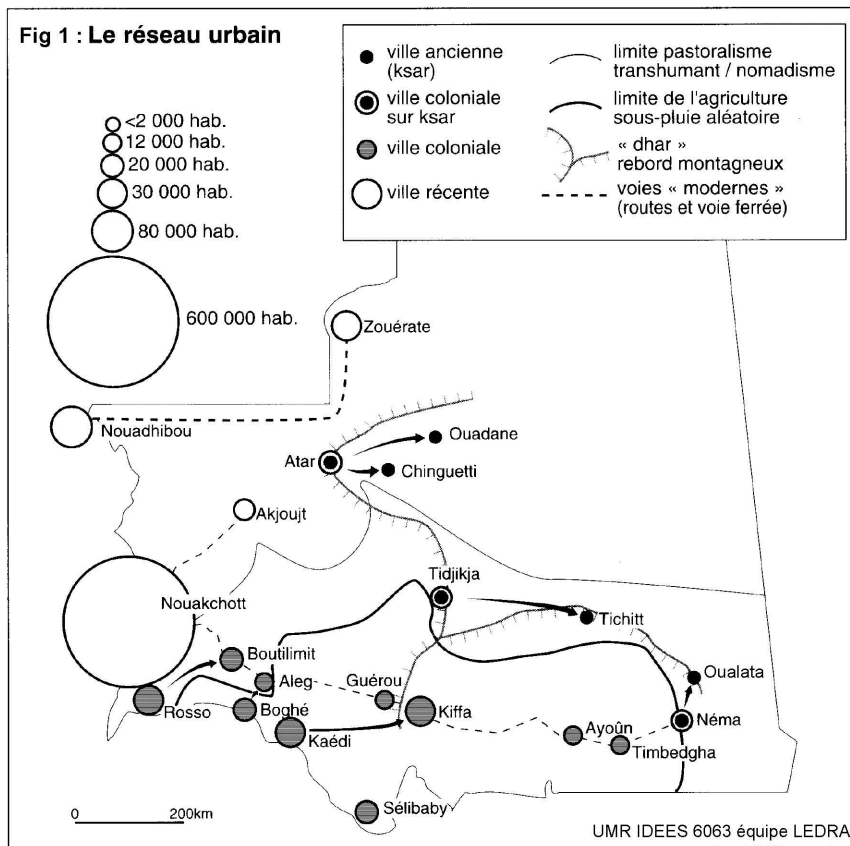
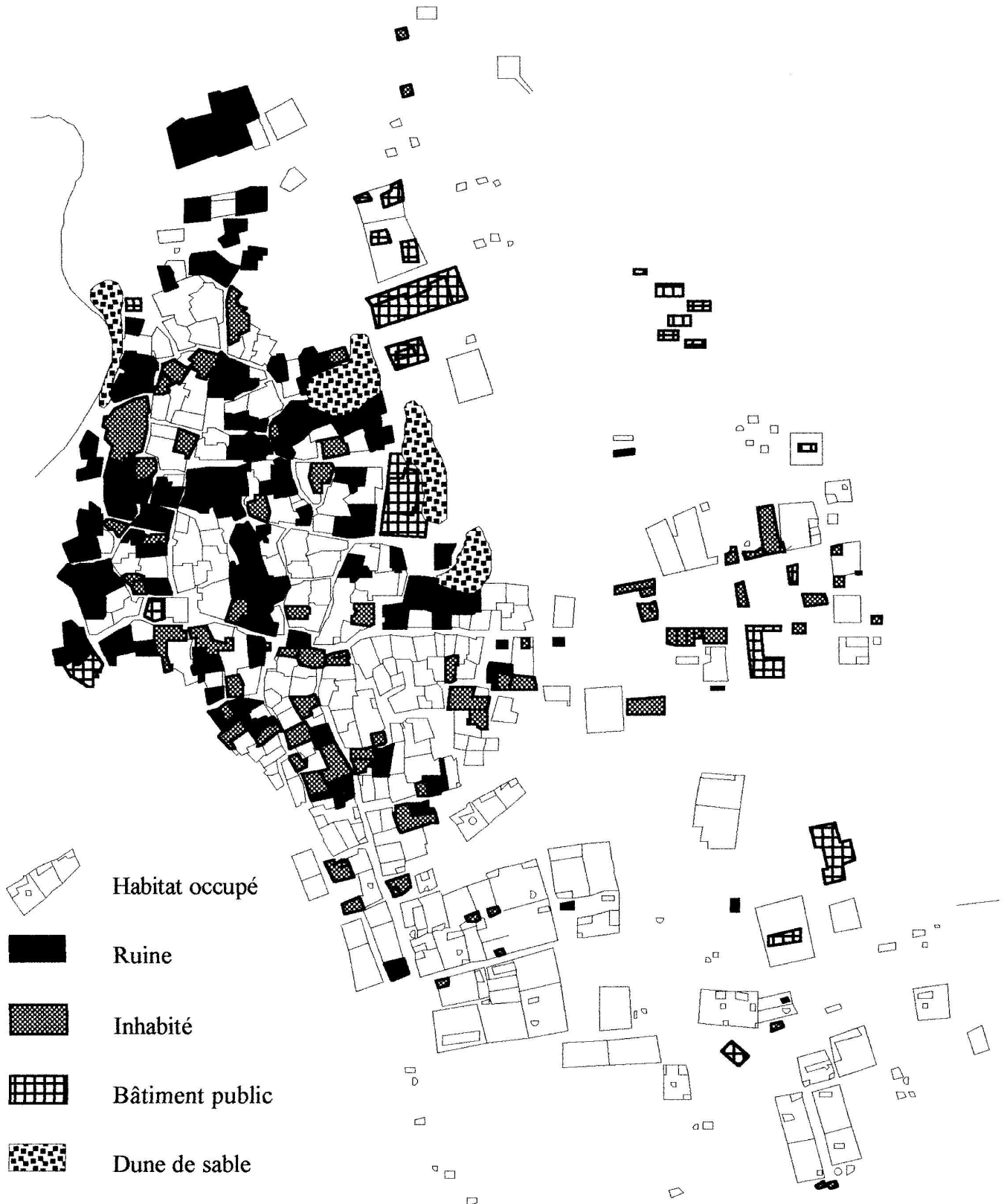


Fig 2 : OUALATA : DÉGRADATION DE L'HABITAT



0 m 100 m

E.Leclerc UMR IDEES 6063 équipe LEDRA

Fig 3 : La représentation des minarets des mosquées des villes anciennes

